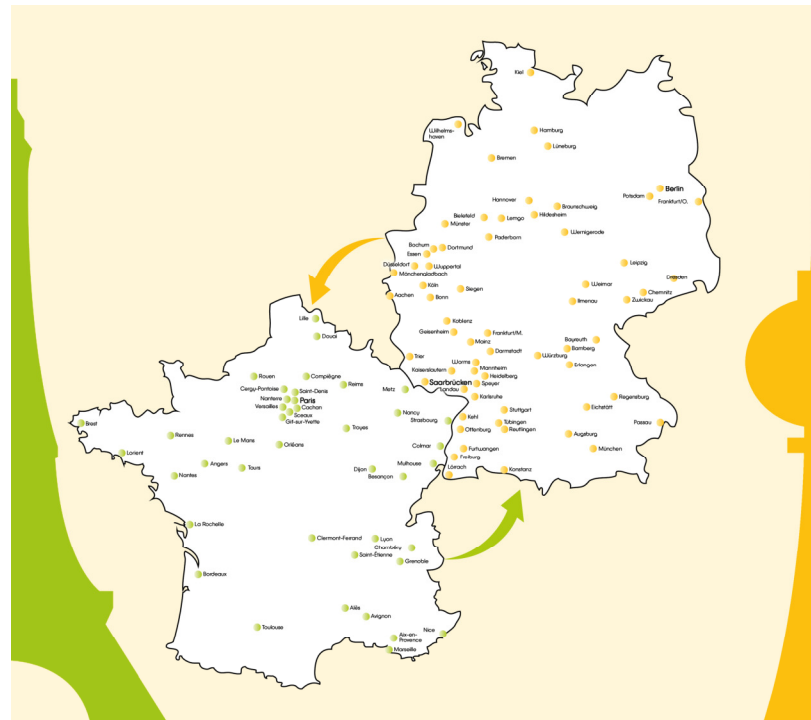




Université
franco-allemande
Deutsch-Französische
Hochschule

JOURNÉE DE FORMATION DES RESPONSABLES DE PROGRAMMES DE L'UFA

VENDREDI 20 SEPTEMBRE 2019
SARREBRUCK





1^{ère} partie : Attribution des fonds

**1. Inscription et réinscription
des étudiants**

2. Demande de subvention



1. Inscription et réinscription

- inscription exclusivement en ligne

www.dfh-ufa.org / Vous êtes / Etudiant / Inscription en ligne

- espace personnel Etudiant
- accès après login ou création d'un compte pour les nouveaux étudiants
- plusieurs rubriques et services pour les étudiants :
 - inscription / réinscription
 - déclaration d'abandon
 - rapport final
 - attestations



Inscription et réinscription

- inscription et réinscription obligatoires de TOUS les étudiants admis à suivre un cursus de l'UFA
- tous les ans jusqu'à l'obtention du double diplôme
- même pour ceux qui se trouvent dans le pays d'origine
- l'étudiant commence un nouveau programme = **nouvelle inscription**
- l'étudiant continue ses études dans un programme = **réinscription**



Délais

- du 2 mai au 30 septembre 2019 dernier délai
- inscription pour l'année universitaire complète – pas de réinscription au deuxième semestre
- possibilité d'inscription du 15 janvier au 31 mars 2020 lors de la « deuxième session d'inscription », seulement pour les étudiants sélectionnés après le 30 septembre 2019 et intégrant l'UFA au second semestre 2019-2020



Rapport des étudiants et rapport final

- rapport des étudiants : intégré au formulaire de réinscription pour les étudiants qui se trouvaient l'année précédente dans le pays partenaire ou le pays tiers
- rapport final : à compléter à la fin du cursus pour pouvoir obtenir le certificat
- ces deux rapports sont partie intégrante de l'évaluation du cursus



Abandon des études

- ils doivent obligatoirement être annoncés à l'UFA par le responsable de programme (sous Infos en ligne) et par l'étudiant (dans son espace personnel)
- dans la convention d'allocation annuelle avec l'UFA, l'établissement s'engage à rembourser dans un délai de 4 semaines le montant de l'aide à la mobilité si un de ces étudiants abandonne le cursus
- conseil : signature d'un contrat entre l'établissement et l'étudiant avant de lui reverser l'aide à la mobilité
- dérogations : abandon pour maladie, échec définitif aux examens, sur présentation d'une lettre de demande de remise de créance adressée au Président de l'UFA



Abandon des études

informations générales



Université
franco-allemande
Deutsch-Französische
Hochschule

Numéro de coopération: W100-10 Date du prochain dépôt de demande de soutien: Type: binational
Nom: Verwaltung / Administration
Coopération: DFH / UFA

navigation

Logout

- Navigation
 - guide
 - coordonnées
 - coordonnées bancaires
 - Guide des études
 - interlocuteur(s)
- récapitulatifs
- déclarer des doubles diplômés
- notifier un abandon / une interruption
- année universitaire 2019/2020
 - liste des étudiants
 - résumé
- année universitaire 2018/2019
- année universitaire 2017/2018
- année universitaire 2016/2017
- année universitaire 2015/2016

Notifier un abandon ou une interruption des études

Enregistrer

Nom: Dinter Prénom: Hélène Date de naissance: 03.10.1998 Numéro de matricule: W100F-10-19-0003

Notification: Abandon

abandon des études

Abandon le: 01.09.2019

Motif: Raisons médicales

remarque:

Liste des étudiants

Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de matricule	Dernière confirmation d'inscription	Aide à la mobilité attribuée par l'UFA	Montant de l'aide à la mobilité déjà remboursé par l'établissement
Dinter	Hélène	03.10.1998	W100F-10-19-0003	2019/2020	0	0
Reimeringer	Carole	03.10.1998	W100F-10-19-0004	2019/2020	0	0



Certificat de l'UFA

- pour les étudiants inscrits régulièrement auprès de l'UFA et ayant obtenu leurs diplômes de fin d'études
- chaque responsable de programme nomme les diplômés de son cursus sous « Infos en ligne »
- établissement des certificats sur demande faite par le responsable de programme auprès de l'UFA, seulement si le rapport final a été complété par l'étudiant



Certificat de l'UFA

Herzlichen Glückwunsch zu Ihrem deutsch-französischen Abschluss!
Félicitations, vous avez obtenu votre diplôme franco-allemand !

Die erworbenen Schlüsselkompetenzen:
ein echter Mehrwert für den internationalen Arbeitsmarkt

- fachliche Exzellenz
- spezialisiertes Fachwissen
- Auslandsaufenthalte
- Sprachkompetenz, allgemein und fachspezifisch
- Flexibilität und Mobilität
- Engagement und Belastbarkeit
- erste Berufserfahrungen
- Teamfähigkeit

Die Deutsch-Französische Hochschule (DFH) ist eine internationale Einrichtung, die Exzellenz und Mobilität im Hochschul- und Forschungsbereich zwischen Deutschland und Frankreich fördert.

Informieren Sie sich auch über den
Freundeskreis der DFH unter:
www.dfh-ufa.org/de/klmnn/freundeskreis-der-dfh/

Die DFH in 10 Punkten

- ein Netzwerk von Hochschulen in Deutschland und Frankreich sowie weiteren Ländern
- integrierte binationale und internationale Studiengänge
- auf allen Ebenen des Bologna-Prozesses (Bachelor, Master, Promotion)
- rund 5.000 Studierende und rund 1.000 Absolventen pro Jahr
- zahlreiche Fachrichtungen: Ingenieur- und Naturwissenschaften, Wirtschaftswissenschaften, Rechtswissenschaften, Geistes- und Sozialwissenschaften, Lehrerbildung
- alle Hochschulen: Universitäten und Fachhochschulen auf deutscher Seite, Universitäten und Grandes Ecoles, Ecoles auf französischer Seite
- Ausbau von Kooperationen mit Drittstaaten
- binationale strukturierte Doktorandenbildung
- persönliche Förderung durch Deutschland und Frankreich
- das Qualitätslabel der DFH ist ein unabhängiges, unabhängiges Evaluationsverfahren, das sicherstellt, dass das Qualitätslabel der DFH eine hervorragende binationale Ausbildung und gute Berufschancen garantiert.

Les compétences acquises :
une réelle plus-value pour le marché du travail international

- excellence académique
- expertise disciplinaire
- expérience de séjours à l'étranger
- compétence linguistique, générale et disciplinaire
- compétence interculturelle
- flexibilité et mobilité
- engagement et persévérance
- premières expériences professionnelles
- esprit d'équipe

L'Université franco-allemande (UFA) est une institution internationale pour la promotion de l'excellence et de la mobilité dans l'enseignement supérieur et la recherche entre la France et l'Allemagne.

Vous pouvez également consulter le site de
l'Association des Amis de l'UFA:
www.dfh-ufa.org/fr/diplomes/amis-de-ufa/

L'UFA en 10 points

- un réseau d'établissements d'enseignement supérieur: France et Allemagne ainsi qu'un réseau d'enseignement des partenaires dans d'autres pays
- des cursus intégrés binationaux et transnationaux
- des formations universitaires à tous les niveaux du système LMD
- plus de 5.000 étudiants et 1.000 diplômés par an
- de nombreuses disciplines: sciences de l'ingénieur, sciences naturelles, informatiques, sciences économiques, droit, sciences humaines et sociales, formation des enseignants
- tous les types d'enseignements: universitaires, écoles et grandes écoles du côté français; Universitäten und Fachhochschulen du côté allemand
- ouverture aux pays tiers
- des formations doctorales binationales
- un traitement prioritaire entre la France et l'Allemagne
- le label de qualité UFA, une procédure d'évaluation indépendante et organisée en plusieurs étapes garantissant l'excellence de haut niveau offert d'excellentes perspectives professionnelles



Universität
franco-allemande
Deutsch-Französische
Hochschule

ZERTIFIKAT CERTIFICAT

Im Rahmen eines Studiengangs der Deutsch-Französischen Hochschule hat
Dans le cadre d'un cursus de l'Université franco-allemande

Max Mustermann

auf der Grundlage einer gemeinsamen Studien- und Prüfungsregelung
folgende akademische Grade erworben
a obtenu sur la base d'un règlement commun des études et
du contrôle des connaissances les diplômes suivants

Was bietet die DFH ihren Studierenden und Absolventen?

Die Deutsch-Französische Hochschule agiert als Austausch-Plattform zwischen Wirtschaft, Hochschule und Absolventen.

Die Lebensstilforschung unterstützt Studierende und Absolventen mit binationalem Profil bei der Suche nach einem Publikum oder einem Arbeitsmarkt.

Interkulturelle Begegnungsformate bieten den Studierenden auf der Arbeitswelt auf dem internationalen Arbeitsmarkt ein.

Die DFH fördert die Alumni-Actes ihrer Studiengänge weltweit. Absolventen der DFH haben somit die Möglichkeit, auch nach ihrem Studium von einem breiten Netzwerk mit Fachwissen und Kontakten zu profitieren.

DFH Studierende und Absolventen haben die Möglichkeit, an einer ehemaligen Schule der Deutsch-Französischen Studiengänge zu arbeiten. Dabei werden sie unterstützt und organisiert von der DFH Universität.

Die DFH fördert binationale Promotionsverfahren und Deutsch-Französische Doktorandenkollegen (DFDK).

Jedes Jahr zeichnet die DFH exzellente Studienleistungen ihrer Absolventen und die besten binationale Dissertationen aus. Die Preise werden von Wirtschaftspartnern der DFH gesponsert.

Um den Berufseinstieg ihrer Absolventen zu unterstützen, unterstützt die DFH angebotene zur Wirtschaft.

Die Absolventen der DFH (DFH) bieten eine Plattform für den Dialog mit der Wirtschaft und fördern somit den Austausch zwischen Hochschule, Absolventen und Wirtschaft.

Die Freundeskreise der DFH (DFH) bieten eine Plattform für den Dialog mit der Wirtschaft und fördern somit den Austausch zwischen Hochschule, Absolventen und Wirtschaft.

www.dfh-ufa.org

Que propose l'UFA à ses étudiants et ses diplômés ?

L'Université franco-allemande agit comme une plateforme d'échanges entre le monde économique, l'enseignement supérieur et les diplômés.

La DFH propose aux étudiants et aux diplômés un profil bilingue de recherche ou d'emploi.

Des ateliers interculturels à la candidature aident les étudiants à la recherche d'emploi sur le marché international du travail.

L'UFA apporte un soutien non seulement financier, mais également professionnel aux diplômés de l'UFA. Ainsi, les étudiants de l'UFA ont la possibilité, même après leurs études, de profiter d'un large réseau de contacts interdisciplinaires.

L'UFA encourage les étudiants et diplômés qui souhaitent poursuivre les cursus franco-allemands dans leur ancien lycée en mettant à leur disposition la documentation et des contacts UFA.

L'UFA soutient des colloques de thèse et des colloques franco-allemands (CFA).

Chaque année, l'UFA décerne des prix d'excellence à ses meilleurs diplômés et récompense la meilleure thèse bilingue. Les prix sont sponsorisés par des partenaires économiques de l'UFA.

Afin de soutenir l'insertion professionnelle de ses diplômés, l'UFA agit en lien direct avec le monde économique.

L'enquête menée auprès des anciens étudiants sur leur devenir professionnel s'inscrit dans l'assurance qualité des cursus intégrés de l'UFA.

Plateforme pour le dialogue avec le monde économique, l'Association des Amis de l'UFA (AAUFA) encourage les relations entre enseignement supérieur, diplômés et monde économique.



2. Demande de subvention : Préfinancement

- concerne l'aide à la mobilité pour le premier semestre
- demande qui peut-être faite entre le mois de juin et le mois d'août sous « Infos en ligne »
- ne pas oublier ensuite de générer, imprimer, signer et renvoyer à l'UFA le formulaire de demande de préfinancement
- acompte versé ensuite à l'établissement



Demande de subvention : validation des inscriptions des étudiants

- inscriptions et réinscriptions visibles sous « Infos en ligne »
- date limite de validation :

4 octobre 2019

Cependant, plus tôt les liste d'étudiants seront validées, plus tôt la convention pourra être établie et les allocations versées

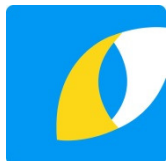


Validation des inscriptions des étudiants

Étape 1: confirmation de l'inscription individuelle de chaque étudiant

Règles concernant l'aide à la mobilité et le cofinancement :

- si le responsable de programme demande pour un étudiant une aide à la mobilité
 - répondre « oui » à la question concernée
 - indiquer le nombre de mois demandés (études / stage)
- si le responsable de programme ne demande pas d'aide à la mobilité pour un étudiant car celui-ci reçoit une autre bourse
 - répondre « non » à la question concernée
 - répondre « oui » pour le «cofinancement »
- si l'étudiant n'a pas / plus le droit à l'aide à la mobilité de l'UFA
 - répondre « non » à toutes les questions
 - indiquer pourquoi dans le champ prévu
- veuillez enregistrer après chaque saisie !



Validation des inscriptions des étudiants

sité
p-allemande
ch-Französische
schule

Número de
coopération: W100-10 Date du prochain dépôt de demande
de soutien: Type: binational
Nom: Verwaltung / Administration
Coopération: DFH / UFA

Confirmation des inscriptions

Enregistrer validation de la liste complète Editer un PDF

Prénom: Hélène Nom: Dinter Date de naissance: 03.10.1998 Numéro de
matricule: W100F-10-19-0003

confirmation de l'inscription: ☒ oui ☐ non

informations 1er semestre

lieu du séjour: pays d'origine Données de l'étudiant(e): pays partenaire

informations 2ème semestre

lieu du séjour: pays partenaire Données de l'étudiant(e): pays partenaire

Demandez-vous l'aide à la mobilité pour le 2ème semestre: ☒ oui ☐ non

nombre mois études: 5 nombre mois stage:

Y-a-t-il un cofinancement pour le deuxième semestre: ☐ oui ☒ non

Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de matricule	Le participant est-il un doctorant		Inscription		1er semestre			
				au premier semestre	au deuxième semestre	date	confirmée	lieu du séjour	aide à la mobilité demandée	cofinancé	nombre mois études
Dinter	Hélène	03.10.1998	W100F-10-19-0003	non	non	14.05.2019	oui	pays d'origine	non	non	0
Reimeringer	Carole	03.10.1998	W100F-10-19-0004	non	non	14.05.2019	oui	pays d'origine	non	non	0



Validation des inscriptions des étudiants

Étape 2 : validation de la liste complète des étudiants

- possibilité de consulter un récapitulatif des données dans la rubrique « résumé »
- bouton « validation de la liste complète »
- l'UFA est informée par un e-mail automatique que le responsable de programme a validé sa liste d'étudiants
- lorsque tous les partenaires d'une même coopération ont validé leur liste, la convention peut être établie par l'UFA



Université
franco-allemande
Deutsch-Französische
Hochschule

informations générales



Université
franco-allemande
Deutsch-Französische
Hochschule

Número de coopération:	W100-10	Date du prochain dépôt de demande de soutien:	Type:	binational
Nom:	Verwaltung / Administration			
Coopération:	DFH / UFA			



navigation

Logout

- Navigation
 - guide
 - coordonnées
 - coordonnées bancaires
 - Guide des études
 - interlocuteur(s)
- + récapitulatifs
 - déclarer des doubles diplômés
 - notifier un abandon / une interruption
- + année universitaire 2019/2020
 - liste des étudiants
 - résumé**
- + année universitaire 2018/2019
- + année universitaire 2017/2018
- + année universitaire 2016/2017
- + année universitaire 2015/2016

récapitulatif 2019/2020

Editer un PDF

nombre d'—	
étudiants inscrits à l'UFA:	2
étudiants inscrits auprès de l'UFA dont vous avez confirmé l'inscription:	2

lieu de séjour des étudiants dont vous avez confirmé l'inscription —	
pays d'origine:	1
pays partenaire:	1

aides à la mobilité demandées pour les séjours dans le pays partenaire —	
1er semestre:	0
dont:	
2ème semestre:	1
dont:	1 x 5 mois

somme - sous réserve:	5 mois à 270.00€ : 1350€
-----------------------	--------------------------

cofinancement —	
1er semestre:	0



Convention d'allocations et versement des allocations

- la convention est envoyée par l'UFA au responsable de programme pour :
 - ✓ vérification des informations et coordonnées bancaires
 - ✓ compléter la répartition des sommes attribuées
 - ✓ signature par la direction de l'établissement et par lui-même
- un exemplaire de la convention doit être retourné à l'UFA avant le

15 décembre 2019

- versement des allocations :
 - ✓ si la partie comptable du justificatif des allocations et le récapitulatif concernant les étudiants de l'année précédente ont été transmis à l'UFA



Règles de financement 2019-2020

1. Aides aux frais de fonctionnement (montant par coopération)

- cursus intégrés binationaux et trinationaux : montant forfaitaire de **3.000€*** / **5.000 €* / 8.000 €* en fonction du nombre d'étudiants en mobilité**
- cursus à reconnaissance mutuelle ou soutenus en tant que «périodes d'études de durée significative» : montant forfaitaire de **2.000 €***
- supplément en cas de cofinancement : **+ 500 €*** par étudiant cofinancé par semestre
- pas d'aides aux frais de fonctionnement pour les cursus évalués négativement, mis en veille ou en fin de vie

* valable pour 2019/20



Règles de financement 2019-2020

2. Aides à la mobilité

- pour les étudiants se trouvant dans le pays partenaire ou le pays tiers et dûment inscrits auprès de l'UFA
- **300 €* par mois**
- plafonnement : 35* aides par coopération par année de cursus (70 aides pour un cursus de 2 ans, 105 aide pour un cursus de 3 ans, etc.)
- soutien pendant le stage si obligatoire d'après le règlement des études en vigueur + si se déroule dans le pays partenaire
- principe de respect des engagements pris : en cas d'évaluation négative ou après la mise en fin de vie d'un cursus, les étudiants déjà inscrits à l'UFA peuvent bénéficier de l'aide à la mobilité (pendant une année ou jusqu'à la fin de leurs études selon les cas)



Règles de financement 2019-2020

3. Cours de langues

➤ Cours de langue en ligne

- ✓ partenariat avec Deutsch-Uni Online (DUO) depuis 2006
- ✓ cours de français et d'allemand en ligne
- ✓ coûts entièrement pris en charge par l'UFA

➤ Appel à projets préparation linguistique :

- ✓ possibilité de demander une subvention complémentaire pour 3 ans
- ✓ 30 juin 2019 : date limite pour le dépôt d'une demande de soutien



Merci de votre attention!



Gestion des programmes

1. Attribution des fonds
- 2. Justification d'utilisation des allocations**
3. Dépôt d'une demande de soutien



2^{ème} partie : Justification de l'utilisation des allocations

1. Utilisation des allocations

2. Justificatif d'utilisation des allocations



Utilisation des allocations 2019/2020

- utilisation des allocations en conformité avec les directives d'éligibilité de l'UFA
 - ✓ sont envoyées avec les conventions
 - ✓ sont disponibles sur notre site Internet

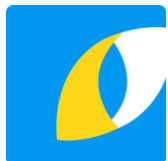
- respect des principes relatifs à une bonne utilisation des fonds publics
 - ✓ « gestion économe »
 - ✓ « dépenses éligibles »

- période pour les dépenses : engagées du 01/09/2019 au 31/08/2020 et liquidées avant le 31/10/2020



Aides aux frais de fonctionnement

- **Quelles sont par exemple les dépenses acceptées par l'UFA ?**
- ✓ **frais de personnel :**
par ex. frais de tutorat et de vacation
enseignements spécifiques attestant le caractère binational ou trinationnel du cursus
gestion du cursus : dépenses liées à l'encadrement des étudiants
- ✓ **frais de déplacement et de séjour :**
par ex. participation à la réunion de travail des responsables de programmes, à des jurys
- ✓ **frais administratifs :**
participation forfaitaire jusqu'à concurrence de 1.000 €,
la liste détaillée des dépenses n'est pas nécessaire



Aides aux frais de fonctionnement (suite)

- ✓ **équipement** : conformément aux règles en vigueur dans l'établissement et uniquement pour la mise en œuvre et le développement du cursus
- ✓ **frais de réception et de restauration** :
limite de 35 € par repas et par participant
- ✓ **dépenses spécifiques engagées pour les étudiants** :
par ex. frais de déplacement pour participer à des séminaires prévus par le règlement des études ou aux salons étudiants, frais d'accueil et de réception
- ✓ **frais liés à la communication et à la promotion du cursus** :
par ex. insertion publicitaire ou création d'un site Internet, location d'emplacement de stands lors de salons
MAIS : Utilisation du logo ou label de l'UFA



Aides à la mobilité

- virement par l'UFA à l'établissement qui reverse aux étudiants
- délais et procédure de reversement
 - ✓ reversement aux étudiants dans un délai maximum de 3 semaines
 - ✓ aides à la mobilité non-utilisées doivent être remboursées à l'UFA au plus tard pour le 31.12.2020
- respect de la répartition fixée dans la convention d'allocation
- désistement et abandon des études / remboursement :
l'établissement est obligé de rembourser la totalité de l'aide à la mobilité que l'étudiant a perçue



2. Justificatif de l'utilisation des allocations

1. Utilisation des allocations

2. Justificatif d'utilisation des allocations



Justificatifs de l'utilisation des allocations 2018/2019

- Toutes les parties concernant le justificatif d'utilisation des allocations se trouvent sous « Infos en ligne » sous l'année universitaire 2018/2019
- Délais :
 - ✓ jusqu'au **31 octobre 2019** :
 - validation de la rubrique « Aides aux frais de fonctionnement »
 - validation de la rubrique « Aides à la mobilité »
 - ✓ jusqu'au **31 décembre 2019** :
 - validation du rapport d'activité en ligne
 - envoi par voie postale du justificatif avec la signature juridiquement valide du représentant de l'établissement et/ou contreseing de l'agent comptable
(document pdf à imprimer après validation des rubriques « Aides aux frais de fonctionnement » et « Aides à la mobilité »)
 - remboursement des allocations non utilisées



Justificatifs de l'utilisation des allocations 2018/2019

- Après validation des rubriques « aides aux frais de fonctionnement » et « aides à la mobilité », les allocations attribuées pour 2019/2020 peuvent être mises en paiement
- la compensation légale des aides aux frais de fonctionnement ne sera plus appliquée
 - ⇒ **Remboursement du solde au plus tard pour le 31.12.2019**
- Les soldes au titre des aides à la mobilité doivent également être remboursés à l'UFA jusqu'au **31 décembre 2019**



Justificatif de l'utilisation des aides aux frais de fonctionnement

- Récapitulatif des dépenses couvertes avec les aides aux frais de fonctionnement et/ou la prime de cofinancement

- **Les différentes rubriques :**
 - ✓ frais de personnel
 - ✓ frais de déplacement et de séjour
 - ✓ frais administratifs
 - ✓ frais de réception et de restauration
 - ✓ frais liés à la communication et à la promotion du cursus



Justificatif de l'utilisation des aides aux frais de fonctionnement

- Remplir le formulaire :
 - ✓ choisir le type de frais
 - ✓ ajouter la date de la facture, le montant et l'objet des dépenses
 - ✓ ne pas oublier d'enregistrer les informations
- Après avoir complété la liste des dépenses
=> Validation de la liste complète
- Les montants indiqués seront automatiquement additionnés et pré-intégrés dans le décompte des allocations
- La modification du justificatif d'utilisation des allocations ne sera plus possible après la mise en paiement de la convention d'allocations pour 2019/2020



Justificatif de l'utilisation des aides aux frais de fonctionnement – Ajouter des dépenses

1. Cliquer sur Nouveau

5. Enregistrer

2. Choisir le type de frais

Saisir ou modifier l'utilisation des aides aux frais de fonctionnement

 Nouveau  Enregistrer  Supprimer la donnée  validation de la liste complète  Liste des aides aux frais de fonctionnement

type de frais:  Frais de réception et de restauration

date de facture: 05.11.2018 

montant: 104

description détaillée de la dépense: Repas de travail avec des représentants de l'établissement partenaire - réunion concernant la sélection des candidats
3 Participants (2 responsables de programmes, coordinateur du cursus)

3. Date entre le 01/09/2018 et 31/08/2019 ou 31/10/2019 et ajouter le montant

4. Merci de bien vouloir préciser de manière la plus précise possible la nature des dépenses (par ex. : nombre de participants et motif de la rencontre)



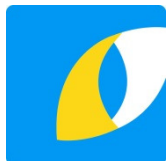


Justificatif de l'utilisation des aides à la mobilité

- Pré-rempli avec les noms des étudiants inscrits auprès de l'UFA pour 2018/2019
- Informations à renseigner :
 - ✓ pays dans lequel les étudiants se trouvaient à chaque semestre (dans le pays d'origine ou dans le pays partenaire)
 - ✓ montant de l'aide à la mobilité reversée à chaque étudiant
 - ✓ l'étudiant a-t-il réussi ou non ses examens de fin d'études ?
si non : va-t-il redoubler cette année ?
 - ✓ l'établissement a-t-il cofinancé l'étudiant ?

=> enregistrer après chaque indication

- Valider la liste complète
- Les aides à la mobilité versées seront automatiquement additionnées et pré-remplies dans le décompte des allocations

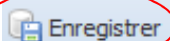


Justificatif de l'utilisation des aides à la mobilité

Liste des étudiants											
validation de la liste complète Liste des aides à la mobilité											
Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de matricule	Lieu de séjour au 1er semestre	Lieu de séjour au 2ème semestre	aide à la mobilité versée	déjà remboursée	réussite aux examens	redoublement aux examens	Y-avait-il un cofinancement pour le premier semestre	Y-avait-il un cofinancement pour le deuxième semestre
Schmidt	Nicole	30.01.1998	W100D-10-16-0001			0,00	0,00				

1. Sélectionner l'étudiant concerné

utilisation de l'aide à la mobilité



Enregistrer

6. Enregistrer

Nom: Schmidt Prénom: Nicole Date de naissance: 30.01.1998 Numéro de matricule: W100D-10-16-0001

Lieu de séjour au 1er semestre:

Lieu de séjour au 2ème semestre:

montant versé:

Y-a-t-il eu réussite aux examens: ☐ oui ☐ non

Y-a-t-il redoublement aux examens: ☐ oui ☐ non

Y-avait-il un cofinancement pour le premier semestre: ☐ oui ☐ non

Y-avait-il un cofinancement pour le deuxième semestre: ☐ oui ☐ non

2. Pays partenaire ou pays d'origine ?

3. Montant de l'aide à la mobilité reversé à l'étudiant

4. Est-ce que l'étudiant a réussi aux examens de fin d'année ?

5. Cofinancement de l'étudiant, le cas échéant



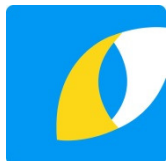
Rapport d'activité

- formulaire à compléter en ligne
- peut être sauvegardé et retravaillé ultérieurement
- lorsque le rapport est dûment complété => « valider le rapport d'activité ». Le rapport peut être téléchargé en version pdf à tout moment.
- questions concernant le cursus, les étudiants et le déroulement du cursus
- sera mis à la disposition des évaluateurs dans le cadre de l'évaluation
- mise en perspective des informations données dans le rapport d'activité avec celles du rapport des étudiants



Décompte des allocations

- récapitulatif des allocations accordées et dépensées avec calcul automatique du montant du remboursement en tenant compte des informations fournies dans les justificatifs d'utilisation des aides aux frais de fonctionnement et des aides à la mobilité
- le décompte des allocations apparaît aussi dans le justificatif d'utilisation des allocations à signer par la direction de l'établissement et/ou l'agence comptable
- pour les frais de fonctionnement comme pour les aides à la mobilité, les soldes seront à rembourser à l'UFA
- si vous constatez une erreur, merci d'en informer l'UFA.
Après la mise en paiement des allocations pour 2019/2020,
il ne sera plus possible de modifier sans accord de l'UFA



Décompte des allocations

Justificatif d'utilisation des allocations

L'UFA n'assure aucune garantie quant à l'actualité, la justesse, l'exhaustivité ou la qualité des informations mises en ligne. Il appartient aux utilisateurs de vérifier les divergences constatées.

Justificatif d'utilisation des allocations				
type d'allocation	accordée selon les règles de financement	dépenses selon établissement	montant à rembourser	montant déjà remboursé par l'établissement
aides aux frais de fonctionnement	1.500,00	104,00	1.396,00	
aides à la mobilité	1.350,00	1.350,00	0,00	

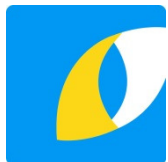
→ Montant à rembourser



Justificatif de l'utilisation des allocations attribuées par l'UFA

- document en version PDF sous « Infos en ligne »
- document à imprimer après validation des justificatifs d'utilisation des aides aux frais de fonctionnement et des aides à la mobilité
- document à dater, tamponner et signer (avec la signature juridiquement valide du représentant de l'établissement et/ou celle de l'agent comptable)
- ceci atteste et certifie la valeur légale des informations transmises en ligne
- original à envoyer à l'UFA par voie postale au plus tard pour le

31 décembre 2019



Contrôle par l'UFA

- Justification de l'utilisation des fonds par les établissements :
 - ✓ respect des directives d'éligibilité
 - ✓ respect des délais

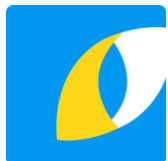
- Sanctions : remboursement en cas de :
 - ✓ non justification de l'utilisation des allocations
 - ✓ non-respect des directives relatives à l'utilisation des allocations attribuées par l'UFA (« inéligibilité des dépenses »)
 - ✓ créances des années précédentes

- Visites sur site (dans de très rares cas):
 - ✓ sur demande des commissaires aux comptes de l'UFA s'il y a constatation d'irrégularités
 - ✓ sur demande des évaluateurs



Déclarer des doubles diplômés

- Choisir la rubrique correspondante sous Infos en ligne
- Etablir une liste :
 - ✓ sélectionner l'étudiant concerné
 - ✓ vérifier l'intitulé des diplômes allemand et français
 - ✓ remplir la date de l'obtention de diplôme et – le cas échéant – ajouter des remarques
 - ✓ enregistrer après chaque donnée
- Demander l'établissement des certificats :
 - ✓ vérifier la liste complétée
 - ✓ valider la liste
 - ✓ indiquer une date pour l'envoi des certificats (4 semaines de délai minimum !)



Déclarer des doubles diplômés

1. Etablir la liste

déclarer les doubles diplômés

établir la liste demander les certificats imprimer les listes

Enregistrer

Pour déclarer un double diplômé et demander un certificat, veuillez cliquer sur son nom dans la liste

Le diplôme a été déclaré	Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de matricule	Le rapport final a été complété	Date de la dernière inscription confirmée
☐	Dinter	Hélène	03.10.1998	W100F-10-17-0...	☐	2017/2018

déclarer les doubles diplômés

établir la liste demander les certificats imprimer les listes

Enregistrer

Prénom: Hélène Nom: Dinter Numéro de matricule: W100F-10-17-0003 Date de naissance: 03.10.1998

établissement allemand

dénomination du diplôme (pour le certificat de l'UFA): Bachelor of Arts in Verwaltungsmanagement

date du diplôme:

remarque:

établissement français

dénomination du diplôme (pour le certificat de l'UFA): Licence mention Administration Publique

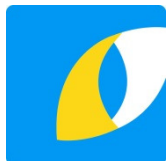
date du diplôme:

remarque:

Pour déclarer un double diplômé et demander un certificat, veuillez cliquer sur son nom dans la liste

Le diplôme a été déclaré	Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de matricule	Le rapport final a été complété	Date de la dernière inscription confirmée
☐	Dinter	Hélène	03.10.1998	W100F-10-17-0...	☐	2017/2018

1. Sélectionner le double diplômé concerné dans la liste
2. Vérifier l'intitulé des diplômes
3. Indiquer la date de l'obtention du diplôme
4. Enregistrer les données



Déclarer des doubles diplômés

2. Demander les certificats

1. Valider la liste

déclarer les doubles diplômés

établir la liste demander les certificats imprimer les listes

☒ Liste terminée ☐ Annuler la déclaration

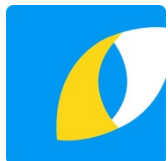
Nom	Prénom	Date de naissance	Numéro de matricule
Dinter	Hélène	xx.xx.xxxx	W100F-10-17-

2. Indiquer la date pour l'envoi des certificats (optionnel)

Info

Vous pouvez indiquer une date. Nous essayerons de vous envoyer les certificats en temps voulu.
(4 semaines de délai minimum !)

OK Cancel



Déclarer des doubles diplômés

3. Imprimer les listes

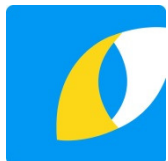
Les listes peuvent être sélectionnées et imprimées selon la date de la validation.

déclarer les doubles diplômés

Après sélection d'une date, la liste afférente sera générée pour être téléchargée

date de validation de la liste:

▼



Pour toutes vos questions...

... concernant l'utilisation des allocations attribuées par l'UFA et les justificatifs d'utilisation des allocations :

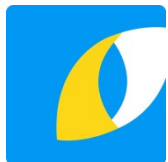
Carole Reimeringer +49 681 / 938 12-162

reimeringer@dfh-ufa.org

Kim Vanessa Cumbo +49 681 / 938 12-116

cumbo@dfh-ufa.org

Merci de votre attention !



3ème partie

Dépôt d'une demande de soutien et évaluation



L'évaluation des cursus par l'UFA

L'évaluation des cursus déjà soutenus se fait

- tous les 4 ans (selon le **rythme d'évaluation** de l'UFA)
- **en dehors du rythme d'évaluation** régulier en cas de **restructuration** du cursus (p.ex. contenu) ou **élargissement** à un nouveau partenaire
- lors d'un nouveau dépôt de demande de soutien après une **évaluation négative** ou une période de **mise en veille** (convenue avec l'UFA)

Il ne peut être soutenu que ce qui a été évalué !



Une évaluation en plusieurs étapes

- ✓ L'évaluation des dossiers respecte le principe fondamental de l'excellence.
- ✓ Elle s'effectue conformément aux principes de soutien de l'UFA détaillés dans la Charte d'évaluation.
- ✓ C'est la qualité du projet proposé qui prévaut.

Evaluation administrative

Éligibilité formelle à un soutien, inventaire du dossier, flux d'étudiants, utilisation des allocations...

Evaluation disciplinaire *Etape1*

Travail au sein du tandem d'experts franco-allemand

Evaluation disciplinaire *Etape2*

réunion des groupes d'évaluation différenciés par disciplines

Décision prise par les instances de l'UFA

commission scientifique, conseil d'université



La procédure d'évaluation : l'évaluation administrative

est menée par le **Secrétariat de l'UFA** :

1) Le dossier de demande de soutien est-il complet ?

2) Évaluation des points suivants :

- rapports d'activité des justificatifs d'utilisation des allocations
- rapports des étudiants
- données relatives au nombre d'étudiants et de double diplômés
- actions d'information et de publicité relatives aux cursus franco-allemands impliquant l'UFA et le guide des études en ligne
- le cas échéant, résultats des visites sur sites
- appréciation générale de la collaboration administrative avec la coopération



La procédure d'évaluation : l'évaluation scientifique

est effectuée par la **commission scientifique** de l'UFA ainsi que par les **experts indépendants** délégués par celle-ci :

évaluation par un **tandem d'experts franco-allemand**

- instrument de travail : les grilles d'évaluation (les points à évaluer correspondent aux critères de qualités et questions du formulaire de demande de soutien)



groupes d'évaluation disciplinaires

- discussion des résultats et établissement d'un classement par groupe



commission scientifique

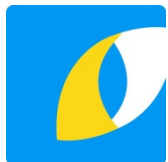
- discussion des résultats de chaque groupe d'évaluation (en particulier des cas problématiques) et formulation de recommandations pour le conseil d'université



La décision du conseil d'université

Sur la base des recommandations de la **commission scientifique**, le **conseil d'université** se prononce pour le soutien d'une coopération.

Cette décision est communiquée par écrit aux universités directement après le conseil d'université.



Résultat de l'évaluation

Résultat positif de l'évaluation

- **soutien** conformément aux règles de financement en vigueur
- le cursus bénéficie de la politique de **communication** de l'UFA
(Attention : entretenir le guide des études en ligne !)
- la coopération peut/devra utiliser le **logo** de l'UFA
- la coopération fait **partie du réseau de l'UFA** : d'abord statut d'établissement partenaire, plus tard, sur demande, statut d'établissement membre
(interlocutrice : Vanessa Alexy / département instances de pilotage)

Résultat négatif de l'évaluation

& cursus en voie d'extinction ou cursus mis en veille :

**Pour garantir le soutien des étudiants déjà inscrits,
le principe du respect des engagements pris entre en vigueur
(dans le cas des demandes de prolongation de soutien).**



La demande de soutien : Délais

- **2 mai** 2019 : publication de l'appel à projets
- en **mai** : envoi d'un courriel à toutes les coopérations qui doivent ou peuvent déposer une demande de prolongation de soutien
- signalisation jusqu'au **30 juin** 2019 de l'intention de déposer une demande de soutien à l'aide du formulaire « manifestation d'intérêt » (par courriel à kletzke@dfh-ufa.org ou weislinger@dfh-ufa.org)
- création par l'UFA d'un formulaire de demande de soutien en ligne personnalisé ; envoi du lien à la coopération
- **31 octobre** 2019 : date limite pour la validation de la demande de soutien en ligne pour un soutien à partir de 2020-21
- la décision sera communiquée mi-**avril** 2020



La demande de soutien : Eléments

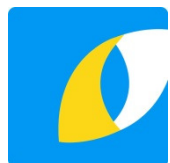
- **Formulaire de demande de soutien en ligne personnalisé**
Vous en trouverez un modèle sous Vous êtes → Établissement → appel à projets
- **Annexes**
 - 1** : convention de coopération spécifique au cursus
(procédure d'admission, nombre d'étudiants, modalités d'inscription, frais de scolarité, diplômes, supplément au diplôme, activités de relations publiques)
 - 2** : plan commun des études & présentation schématique du déroulement des études

Tous les documents doivent être fournis en français et en allemand !

- Annexes complémentaires :
 - une page de signatures par partenaire
 - un modèle anonymisé du diplôme et supplément au diplôme (le cas échéant)
 - le cas échéant, un compte rendu du devenir des étudiants
 - le cas échéant, des recommandations du monde économique



(l'ensemble des annexes ne devra pas dépasser un volume total de 10 MB)



La demande de soutien : le formulaire de demande de soutien en ligne

Université
franco-allemande
Deutsch-Französische
Hochschule

fermer la session

Informations relatives à la demande de soutien

n° de dossier:	Test_2019--	nom alld:	Test Master 2019 D	
date limite du dépôt de dossier:	31.10.2019	nom fr:	Test Master 2019 F	
statut de la demande:	in Bearbeitung	type de demande:	Neuantrag mit Einführungsjahr	binational

navigation

- demande de soutien Test_2019--
 - informations générales
 - partenaires
 - coordonnées
 - cursus
 - assurance-qualité
 - déroulement du cursus
 - admission
 - prévisions d'effectifs étudiants
 - coopération et encadrement
 - compétences linguistiques
 - contenu du cursus et débouchés
 - dimension interculturelle
 - originalité
 - développement et pérennisation
 - vérification des données

Informations générales

[cursus](#) | [degré d'intégration](#) | [chargement des annexes](#) | [liste des annexes](#) | [signatures](#) | [version imprimable et validation](#)

[sauvegarder](#) | [aide](#) | Sauvegardez directement toutes vos données pour chaque onglet.

soutenu par l'UFA depuis:

type de cursus:

Fait-il suite à un cursus de niveau Licence soutenu par l'UFA: ☐ oui ☒ non

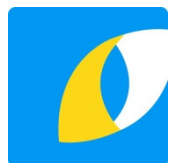
groupe disciplinaire:

type de diplôme:

Présentation succincte du cursus, en allemand (max. 1500 caractères), afin de décrire le profil du cursus:

Présentation succincte du cursus, en français (max. 1500 caractères), afin de décrire le profil du cursus:





La demande de soutien : le formulaire de demande de soutien en ligne



Université
franco-allemande
Deutsch-Französische
Hochschule

fermer la session

Informations relatives à la demande de soutien

n° de dossier:	Test_2019--	nom all:	Test Master 2019 D
date limite du dépôt de dossier:	31.10.2019	nom fr:	Test Master 2019 F
statut de la demande:	in Bearbeitung	type de demande:	Neuantrag mit Einführungsjahr binational

navigation

- demande de soutien Test_2019--
 - informations générales
 - partenaires
 - coordonnées
 - cursus
 - assurance-qualité
 - déroulement du cursus
 - admission
 - prévisions d'effectifs étudiants
 - coopération et encadrement
 - compétences linguistiques
 - contenu du cursus et débouchés
 - dimension interculturelle
 - originalité
 - développement et pérennisation
 - vérification des données

admission

charger à nouveau cette rubrique avec tous les onglets

Deutsch-Französische Hochschule | Université franco-allemande

[sauvegarder](#) | [aide](#) | Sauvegardez directement toutes vos données pour chaque onglet.

niveau d'admission:

conditions et procédure d'admission / critères de sélection:

A quel moment a lieu la sélection des étudiants:

admission parallèle possible: ☐ oui ☒ non



La demande de soutien : À savoir

**Les documents de la demande de soutien sont
la « carte de visite » du cursus pour les experts !**

- ayez en tête les **critères de qualité** de l'UFA : la tâche des experts est de vérifier le degré de satisfaction
- l'expert ne peut évaluer que ce qui se trouve de manière explicite dans le dossier
 - une explication manquante ou imprécise peut conduire à des « pénalisations »
 - merci de bien expliquer même ce qui semble très clair pour vous !
- relisez le dossier du point de vue des experts :
Un expert qui ne connaît pas le cursus peut-il trouver une réponse à toutes les questions dans chaque version de langue ?
- les critères d'obtention du double diplôme par l'étudiant doivent être clairement identifiables pour l'expert → joindre un programme des études clair



La demande de soutien : À savoir

- les informations données par l'établissement français doivent surtout concerner les modalités de mise en œuvre du cursus du côté français, les informations données par l'établissement allemand, celles du côté allemand (pas de traduction)
- conseil : ne laissez aucun champ sans réponse !
Mieux: expliquer rapidement l'absence de réponse ou bien indiquer « / »
- si la réponse à une question du formulaire se trouve dans une annexe, merci de bien nommer l'annexe correspondante (avec le numéro de la page)
- merci de joindre à nouveau la convention de coopération
- en cas de problème de place dans le formulaire, vous pouvez renvoyer à un document supplémentaire et ajouter celui-ci aux annexes (merci de lui donner un nom pertinent !)



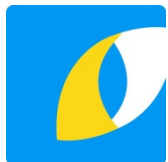
La demande de soutien : Précisions

**Une « aide » existe pour chaque rubrique ;
celle-ci se réfère précisément à la rubrique concernée.**

- habilitation/accréditation :
 - l'important pour l'UFA est de savoir si la partie nationale du cursus est habilitée/accréditée
 - si l'habilitation/accréditation est en cours : veuillez expliquer la situation actuelle et les résultats escomptés
- grade académique / intitulé exact
(Licence) (Licence en histoire)
- interculturalité :

Quels cours (p.ex. 1-2 heures), séminaires, rencontres... sont consacrés à

 - la réflexion sur l'expérience interculturelle, la théorie...
 - la préparation aux différences culturelles dans le monde de l'éducation, du travail, de la vie quotidienne dans les deux / trois pays



La demande de soutien : À ne pas oublier !

Dans le document « **Informations générales à l'attention des établissements demandeurs & conseils pour remplir le formulaire de demande** » vous trouverez davantage de conseils pour remplir votre demande de soutien.

- vous pouvez à tout moment établir une version PDF imprimable de votre demande de soutien
- les signatures ne sont à fournir qu'une fois la demande de soutien complète
- sur la page des signatures doivent figurer les signatures originales de la direction d'établissement et des responsables de programmes – une page de signatures par partenaire
- téléchargez la page de signatures scannée ; les originaux restent dans les établissements
- **IMPORTANT** : la **validation** de la demande de soutien est **définitive** ! Elle doit se faire en concertation avec le(s) partenaire(s)
- toute **demande de soutien non validée au 31.10.19 à 23h59** sera considérée comme **n'ayant pas été déposée**



Les autres appels à projets

Programmes de PhD-Track :

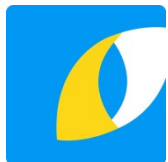
- Master suivi d'un doctorat au sein d'un même programme intégré de 5 ans
- Date limite de dépôt de demande de soutien : 31 octobre 2019

Rencontres préparatoires :

- Soutien aux échanges scientifiques dans les domaines universitaire et de la recherche
Objectif : mise en place de nouveaux cursus et programmes de recherche
- Appel à projets permanent

Détails et formulaires de demande de soutien :

<https://www.dfh-ufa.org/fr/vous-etes/etablissements/appels-a-projets/>



Dépot d'une demande de soutien et évaluation : pour plus d'informations

sur le site Internet www.dfh-ufa.org

sous la rubrique « vous êtes » → « Etablissements » → « Evaluation » :

- calendrier et déroulement de l'évaluation
- phases de soutien et rythme d'évaluation
- avancement des cursus
[échéances des prochaines évaluations régulières]
- critères de qualité

par téléphone et courriel :

Carole Reimeringer	+49 (0)681/93812 -162	reimeringer@dfh-ufa.org
Sabine Kletzke-Vuković	-166	kletzke@dfh-ufa.org
Danielle Weislinger	-163	weislinger@dfh-ufa.org

Merci de votre attention !



FORMATION DOCTORALE

Formation doctorale & manifestations scientifiques





Instruments de soutien



La formation doctorale :

- Cotutelles de thèse
- Collèges doctoraux franco-allemands
- Programmes de PhD-Track



Manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs



Rencontres préparatoires



Université
franco-allemande
Deutsch-Französische
Hochschule

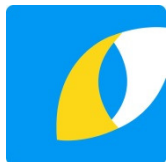
ABG



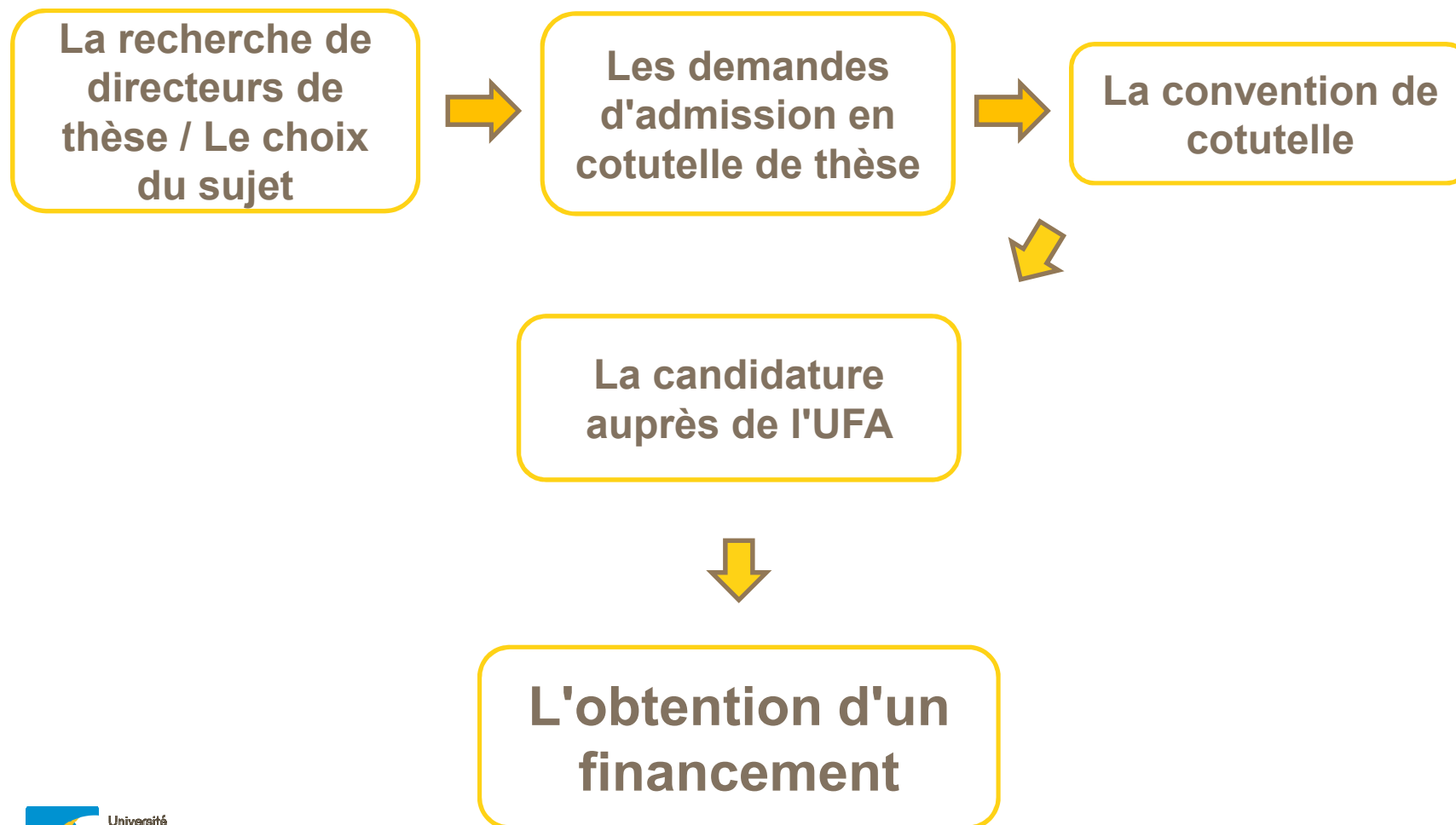
Cotutelles de thèse

Faire une thèse en cotutelle, c'est :

- Préparer sa thèse dans deux établissements d'enseignement supérieur, l'un français et l'autre allemand, sous la responsabilité de deux directeurs de thèse
- Obtenir, après une soutenance unique, les deux grades de docteur, français et allemand
- Approcher et s'immerger dans deux cultures de recherche
- Bénéficier de davantage de débouchés professionnels sur le marché de l'emploi franco-allemand



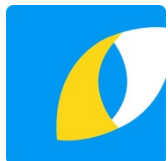
Cotutelles de thèse



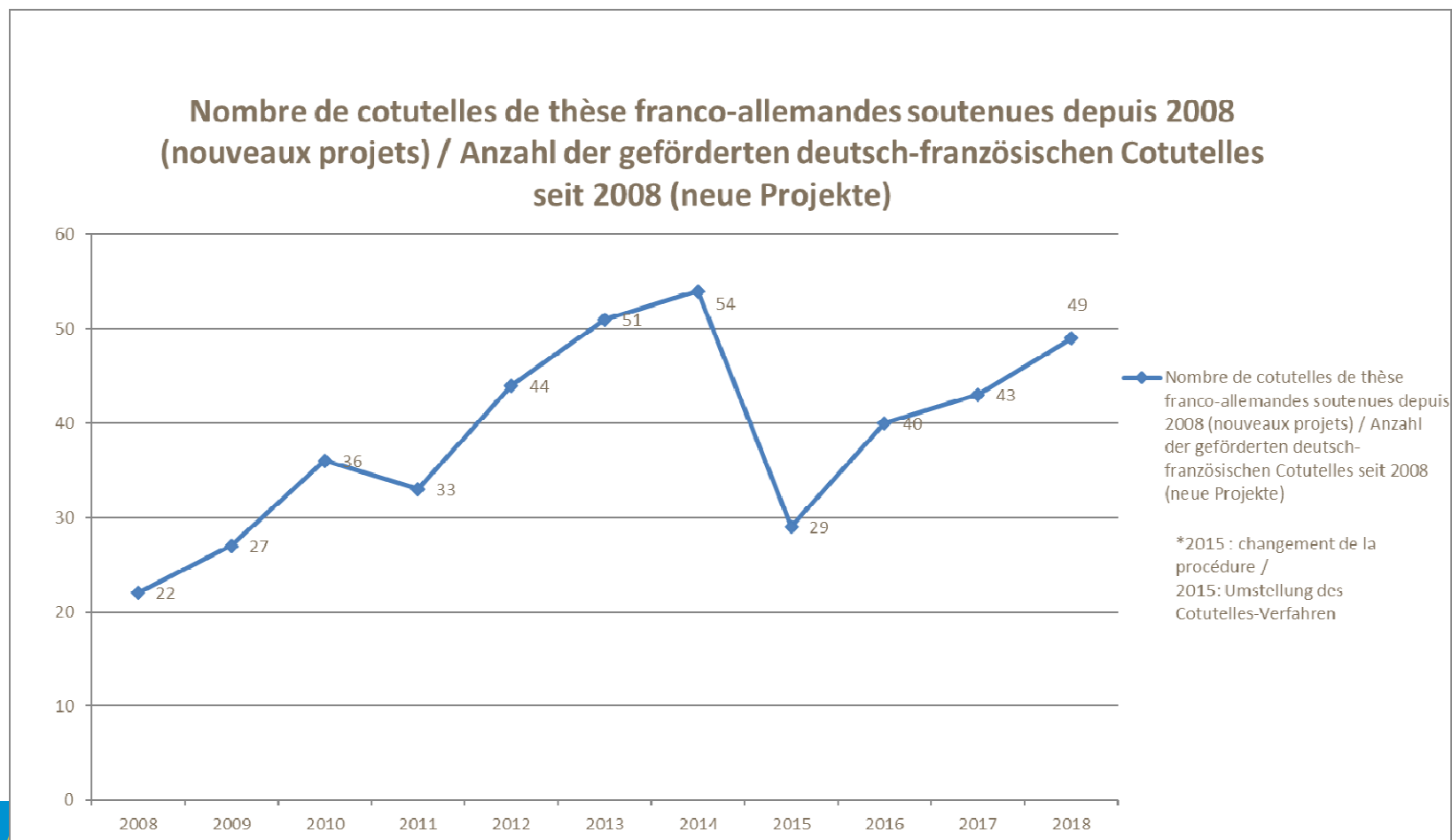


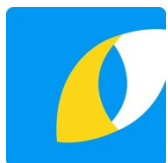
Soutien aux cotutelles de thèse

- Dépôt du dossier de demande de soutien possible dans un délai d'un an à compter de la signature de la convention de cotutelle par les établissements
- Montant du soutien (max. 5 000 €)
 - 1) Allocation forfaitaire de 4 000 € : couverture des frais supplémentaires induits par la mobilité du doctorant
 - premier versement de 2 000 € : lors de l'acceptation de la demande de soutien
 - deuxième versement de 2 000 € : lors de la fixation de la date de la soutenance (max. 3 ans après le début de la cotutelle)
 - 2) Remboursement des frais de soutenance à hauteur de 1 000 € max. : L'université doit envoyer à l'UFA, dans un délai de 2 mois après la soutenance, les pièces justificatives des dépenses.
- Possibilité de ne déposer qu'une demande de remboursement des frais de soutenance, au plus tard 6 semaines avant la soutenance



Soutien aux cotutelles de thèse

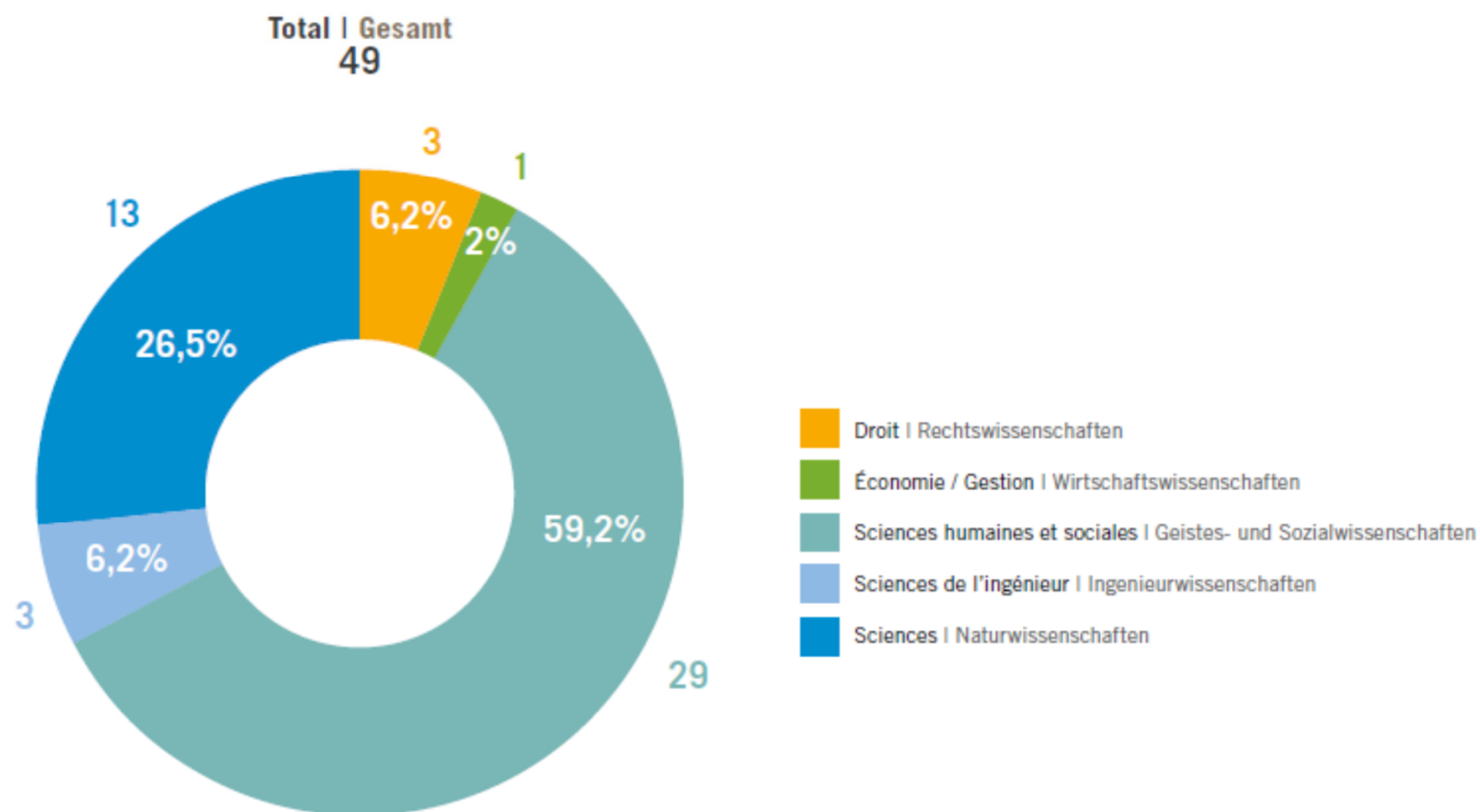




Soutien aux cotutelles de thèse

RÉPARTITION DES NOUVEAUX PROJETS DE COTUTELLE DE THÈSE EN 2018 PAR DISCIPLINE VERTEILUNG DER NEUEN COTUTELLE DE THÈSE-PROJEKTE NACH FACHRICHTUNG IM JAHR 2018

Chiffres en date du | Stand: 08.03.2019





Enquête menée auprès des diplômés d'une cotutelle

Objectifs :

- Reprendre contact avec les doctorants en cotutelle de thèse connaître les bénéfices retirés et les difficultés rencontrées

Résultats :

- Environ 55 % des participants ont effectué une thèse de doctorat en sciences humaines et sociales, près de 35 % en sciences et sciences de l'ingénieur
 - Environ 90 % des participants voient une plus-value réelle dans la cotutelle de thèse
 - Selon environ 66 % des participants au sondage disent que la cotutelle a un effet positif lors de la recherche d'emploi
- Projet commun avec le dfi pour examiner la procédure de la cotutelle, publication envisagée en 2020



Collèges doctoraux franco-allemands

L'objectif des Collèges doctoraux franco-allemands (CDFA) :

- Offrir aux doctorants des formations doctorales structurées entre la France et l'Allemagne

- Ouverture à toutes les disciplines
- Possibilité d'associer un pays tiers
- Accent mis sur la mobilité des doctorants

- L'UFA publie chaque année son appel à projets sur son site Internet. La prochaine date limite de dépôt de demande de soutien est le 31 octobre, au préalable, nous avons demandé une manifestation d'intérêt (délai 30 juin 2019)



Collèges doctoraux franco-allemands

Qui peut poser une demande de soutien ?

- Écoles doctorales françaises et aux établissements allemands porteurs d'une formation doctorale structurée
- Durée de financement : quatre ans (depuis 2016)
- Une demande de prolongation est possible

Montant de soutien : max. 261.800 €

- Frais de fonctionnement : 12 000 € par ans
- Développement d'un réseau disciplinaire : 5 000 €
- Aides à la mobilité : 600 € par mois octroyé pour des séjours dans le pays partenaire ou tiers d'une durée maximale de 18 mois
- Indemnités d'expatriation pour 2 doctorants : 1 300 € par mois (uniquement pour les CDFA évalués comme particulièrement innovants et structurés)



Programmes de PhD-Track

Objectif des programmes de PhD-Track :

- Mise en place de programmes franco-allemands soutenus par l'UFA et intégrant les deux années de master et les trois années de phase doctorale, en une formation d'une durée totale de cinq ans
- Ouverture à toutes les disciplines
- Possibilité d'associer un pays tiers
- Accent mis sur la mobilité des participants
- L'UFA publie chaque année son appel à projets sur son site Internet. La prochaine date limite de dépôt de demande de soutien est le 31 octobre, au préalable, nous avons demandé une manifestation d'intérêt (délai 30 juin 2019)



Programmes de PhD-Track

Les porteurs de projet doivent remplir les conditions suivantes :

- Etablissements français et allemands
- Les deux premières années du programme doivent déboucher sur un diplôme de master ou un autre diplôme conférant le grade de master
- Être porteurs d'une formation doctorale structurée et pour le côté français : offrir cette formation dans le cadre d'une/d'école(s) doctorale(s)

Durée et montant de soutien :

- 5 années (une demande de prolongation est possible)
- Frais de fonctionnement : 20 000 € (15 000 € + 5 000 € Co-financement)
- Aides à la mobilité en phase Master : 300 € par mois
- Aides à la mobilité pour les doctorants : 600 € par mois
- Indemnités d'expatriation pour 2 doctorants : 1 300 € par mois (pour les programmes évalués comme particulièrement innovants)



Manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs

Le but de ce programme :

- Réunir dans un appel à projets les ateliers de jeunes chercheurs et les écoles d'été
- Programme ouvert à toutes les disciplines et
- qui peut également associer un pays tiers
- Format : pourra comprendre l'organisation d'une manifestation ou d'une série de manifestations conçue dans une approche évolutive et permettant un effet structurant par récurrence
- **Trois appels à projets en 2019 : 15/03, 15/06 et 15/09**
- Appels à projets consacrés à la thématique du numérique et de l'Europe



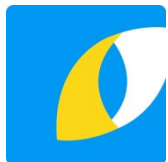
Manifestations scientifiques pour jeunes chercheurs

Qui peut déposer une demande de soutien ?

- Établissements d'enseignement supérieur français et allemand et organismes de recherche

Durée et montant du soutien (15 000 max) :

- 2 jours minimum et 4 semaines max.
- Dépend de la durée de la manifestation et du nombre de participants : En règle générale, il s'élève à une somme entre 2 000 € et 15 000 €
- Le soutien est destiné à financer la réalisation de la manifestation : Frais de déplacement et de séjour des participants
- Les missions de vacation des étudiants destinées à l'organisation de la manifestation
- Les dépenses de communication, frais de publication.



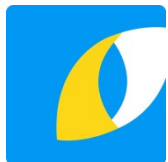
Rencontres préparatoires

Objectif des rencontres préparatoires :

- Faciliter la préparation de nouveaux projets concernant des programmes d'études et / ou des coopérations en matière de recherche
- Préparation de projets concrets, tels que cursus intégrés, programmes de formation doctorale ou manifestations scientifiques (Ateliers de recherche, Écoles d'été), élaboration de conventions de coopération en matière d'enseignement et/ou de recherche
- Programme ouvert à toutes les disciplines et à toutes les thématiques

Pour info :

Cet instrument de soutien ne vise pas à financer des workshops, mais permet de planifier des projets franco-allemands !



Rencontres préparatoires

Porteurs de projets :

- Établissements d'enseignement supérieur français et allemand, organismes de recherche, instituts universitaires français ou allemands, institutions de coopération franco-allemandes ou centres de recherche français et allemands
- Appel à projets permanent
- Les demandes sont déposées 1 mois avant le début de la rencontre

Financement (2 500 € max.) :

- Destiné à financer la réalisation de rencontres entre partenaires et à couvrir les frais de déplacement et de séjour
- Une demande maximum par année et par coopération envisagée
- Une même faculté ne pourra être impliquée dans plus de deux demandes de soutien par an



Insertion professionnelle des docteurs

L'Antenne franco-allemande ABG-UFA

- Projet commun à l'Association Bernard Gregory (ABG) et l'Université franco-allemande (UFA)

Objectifs :

- Destiné à promouvoir et faciliter l'insertion professionnelle des jeunes docteurs en France ainsi qu'en Allemagne, p. ex. elle propose aux entreprises et aux jeunes docteurs un site d'offres d'emploi ainsi qu'une CVthèque de dimension internationale et pluridisciplinaire
- Les doctorants et jeunes docteurs renforcent leurs possibilités d'insertion professionnelle grâce à des formations spécifiques (concernant par ex. l'élaboration du projet professionnel)
- Pour avoir plus d'infos : <https://www.abg.asso.fr/fr/>
- Interlocutrice : Bérénice Kimpe, kimpe@dfh-ufa.org





- co-allemands dont 6 avec la
(par ex. la Suisse, le Maroc,
- ck
- mobilité
- mercheurs
-
- The map shows the geographical distribution of French and German speakers across France and Germany. French speakers are represented by yellow dots, and German speakers by blue dots. A blue arrow points from the German-speaking area towards the French-speaking area, and a yellow arrow points from the French-speaking area towards the German-speaking area, indicating a two-way flow of mobility. The map includes labels for various cities in both countries.
- www.dfh-ufa.org



Merci pour votre attention !

✉ **Formation doctorale :**

Eva-Maria Hengsbach

hengsbach@dfh-ufa.org

✉ **manifestations scientifiques :**

Maria Leprévost

leprevost@dfh-ufa.org